

Province de Liège
BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

Sommaire

	<i>Pages</i>
N° 140 <u>PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u> <i>Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 5 octobre 2012</i>	177
N° 141 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 20 septembre 2012 (EUPEN)</i>	178
N° 142 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 4 octobre 2012 (MALMEDY)</i>	178
N° 143 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 4 octobre 2012 (MALMEDY)</i>	178
N° 144 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 4 octobre 2012 (HANNUT)</i>	178
N° 145 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 4 octobre 2012 (BAELEN)</i>	179
N° 146 <u>MONUMENTS ET SITES</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 13 septembre 2012 (EUPEN)</i>	180
N° 147 <u>MONUMENTS ET SITES</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 4 octobre 2012 (VERVIERS)</i>	180
N° 148 <u>FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 16 avril 2012</i>	181
N° 149 <u>FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 26 avril 2012</i>	183

<u>N° 150 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 04 mai 2012</i>	184
<u>N° 151 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 10 mai 2012</i>	185
<u>N° 152 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 31 mai 2012</i>	186
<u>N° 153 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 21 juin 2012</i>	187
<u>N° 154 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 28 juin 2012</i>	188
<u>N° 155 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 5 juillet 2012</i>	189
<u>N° 156 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 12 juillet 2012</i>	190
<u>N° 157 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 16 août 2012</i>	191
<u>N° 158 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 23 août 2012</i>	195
<u>N° 159 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 30 août 2012</i>	197
<u>N° 160 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 06 septembre 2012</i>	199
<u>N° 161 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 13 septembre 2012</i>	201
<u>N° 162 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 20 septembre 2012</i>	203

N° 140 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 5 octobre 2012 relative au pavoisement des édifices publics

Liège, le 5 octobre 2012

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents
des Centres Publics d'Aide Sociale
des Communes de la Région de langue
française de la Province de Liège*

*Pour information :
A M. le Commissaire d'Arrondissement*

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer sur les édifices publics :

- *le 11 novembre : le drapeau National et le drapeau de la Communauté Française, à l'occasion du jour anniversaire de l'Armistice ;*
- *le 15 novembre : le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen, à l'occasion de la Fête du Roi.*

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE :

Michel FORET

N° 141 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 20 septembre 2012 relatif au cours d'eau***

*Par arrêté du 20 septembre 2012, le Collège provincial **autorise**, sous certaines conditions, la **SWDE** rue de la Concorde n° 41 à 4800 VERVIERS à poser une conduite sous le ruisseau dénommé « Stadtgraben » n° 4-59 dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie, sur le territoire de la Ville d'**EUPEN***

N° 142 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 4 octobre 2012 relatif au cours d'eau***

*Par arrêté du 4 octobre 2012 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la **S.A. RESA**, rue Ste Marie n° 11 à 4000 LIEGE, à réaliser la traversée du ruisseau dénommé « la Warchenne » (en aval du profil n° 66) n° 10-02 dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie sur le territoire de la Ville de **MALMEDY***

N° 143 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 4 octobre 2012 relatif au cours d'eau***

*Par arrêté du 4 octobre 2012 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la **S.A. RESA**, rue Ste Marie, n° 11 à 4000 LIEGE, à poser une canalisation en travers et sous le ruisseau dénommé « la Warchenne » (en aval du profil 86) n° 10-02 dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie, sur le territoire de la Ville de **MALMEDY***

N° 144 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 4 octobre 2012 relatif au cours d'eau***

*Par arrêté du 4 octobre 2012, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la **S.A. INTERMADIS**, rue de Landen n° 53 à 4280 HANNUT, à construire un ouvrage de rejet d'eau et à dédoubler la canalisation existante sur le dénommé « du Fond des Harengé » n° 4-124 dans sa partie classée en 3^{ème} catégorie, sur le territoire de la ville de **HANNUT***

N° 145 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 4 octobre 2012 relatif au cours d'eau***

*Par arrêté du 4 octobre 2012 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, l'**A.I.D.E** rue de la Digue n° 25 à 4420 SAINT-NICOLAS, à construire un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « de Baelen », n° 4-48 dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie, sur le territoire de la Commune de **BAELEN***

N° 146 MONUMENTS ET SITES

Arrêté du Collège provincial du 13 septembre 2012 relatif aux Monuments et Sites

*En séance du 13 septembre 2012, le Collège provincial, a émis un avis favorable au classement comme monument, du **château-ferme de Waldenburg** (manoir et dépendance) et comme ensemble, de toute la propriété sise à **KETTENIS – EUPEN***

N° 147 MONUMENTS ET SITES

Arrêté du Collège provincial du 4 octobre 2012 relatif aux Monuments et Sites

*En séance du 4 octobre 2012, le Collège provincial, a émis un avis favorable au classement, comme monument, dans sa totalité, de l'**église paroissiale Sainte-Julienne** et de ses abords immédiats et comme ensemble architectural, des maisons sises aux alentours proches de l'édifice ainsi que celle de la place Général Jacques à **VERVIERS***

N° 148 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 16 avril 2012 relatifs aux impositions communales

En séance du 16 avril 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations ci-après :

BRAIVES

Approuve la délibération du 22 mars 2012, parvenue le 28 dito, par laquelle le Conseil communal de BRAIVES établit dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour une période expirant le 31 décembre 2013, un règlement redevance pour l'indication de l'implantation des constructions nouvelles.

CHAUDFONTAINE

Approuve la délibération du 28 mars 2012, parvenue le 4 avril 2012, par laquelle le Conseil communal de CHAUDFONTAINE établit, dès le premier jour de sa publication et jusqu'au 31 décembre 2013, un règlement taxe sur les mâts et pylônes GSM

DISON

Approuve les délibérations du 15 mars 2012, parvenues le 29 dito, par lesquelles le Conseil communal de DISON établit dès l'entrée en vigueur des délibérations et jusqu'au 31 décembre 2012, des règlements taxes sur la construction de trottoirs, la construction d'égouts, les raccordements particuliers au réseau d'égouts.

HANNUT

Approuve la délibération du 26 mars 2012, parvenue par laquelle le Conseil communal de HANNUT établit, dès l'entrée en vigueur du présent règlement et pour une période expirant le 31 décembre 2012, un règlement redevance sur le prêt de matériel de voirie A L'EXCEPTION des articles 5 à 8 titre 2 qui ne relèvent pas de sa tutelle.

JUPRELLE

Approuve la délibération du 29 mars 2012, parvenue le 3 avril 2012, par laquelle le Conseil communal de JUPRELLE établit, dès le 1^{er} septembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2012, un droit de place aux marchés hebdomadaires organisés sur le territoire de la commune de JUPRELLE.

MODAVE

Approuve la délibération du 19 mars 2012, parvenue le 26 dito, par laquelle le Conseil communal de MODAVE établit pour l'exercice 2012, un règlement taxe sur les mâts et pylônes.

OUFFET

Approuve la délibération du 15 mars 2012, parvenue le 26 mars 2012, par laquelle le Conseil communal de OUFFET établit, pour une période indéterminée, un règlement redevance sur l'occupation du domaine public lors de fêtes foraines.

SERAING

Approuve la délibération du 19 mars 2012, parvenue le 4 avril 2012, par laquelle le Conseil communal de SERAING établit dès l'entrée en vigueur du présent règlement et pour une période indéterminée, un règlement redevance sur les emplacements des champs de fêtes foraines.

N° 149 FISCALITE COMMUNALE

Arrêté du Collège provincial du 26 avril 2012 relatif aux impositions communales

En séance du 26 avril 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations ci-après :

OUPEYE

Approuve la délibération du 22 mars 2012, parvenue le 4 avril 2012, par laquelle le Conseil communal d'OUPEYE établit à partir de ce jour (lire dès l'entrée en vigueur du présent règlement et pour une période indéterminée), un règlement redevance sur les prestations administratives en matière de renseignements et/ou documents administratifs.

N° 150 FISCALITE COMMUNALE

Arrêté du Collège provincial du 04 mai 2012 relatif aux impositions communales

En séance du 04 mai 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations ci-après :

LIMBOURG

Approuve la délibération du 5 avril 2012, parvenue le 13 dito, par laquelle le Conseil communal de LIMBOURG établit dès l'entrée en vigueur de la délibération et pour une période expirant le 31 décembre 2012, un règlement redevance pour l'octroi de concession de sépulture et cellule de columbarium.

N° 151 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 10 mai 2012 relatifs aux impositions communales

En séance du 10 mai 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations ci-après :

FLEMALLE

Approuve la délibération du 27 octobre 2011 dont une nouvelle expédition est parvenue le 19 avril 2012, par laquelle le Conseil communal de FLEMALLE établit pour l'exercice 2012, un règlement taxe sur la collecte et sur le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages.

Approuve la délibération du 27 octobre 2011, parvenue le 16 novembre 2011, par laquelle le Conseil communal de FLEMALLE établit pour l'exercice 2012, le règlement taxe sur la collecte et sur le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des assimilés aux ménages.

TROIS-PONTS

Approuve la délibération du 12 avril 2012, parvenue le 19 dito, par laquelle le Conseil communal de TROIS-PONTS établit pour l'exercice 2012, un règlement taxe sur les secondes résidences.

N° 152 FISCALITE COMMUNALE

Arrêté du Collège provincial du 31 mai 2012 relatif aux impositions communales

En séance du 31 mai 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations ci-après :

LINCENT

*Approuve la délibération du 30 avril 2012, parvenue le 11 mai 2012, par laquelle le Conseil communal de **LINCENT** établit, dès l'entrée en vigueur de la délibération et pour une période expirant le 31 décembre 2012, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs.*

N° 153 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 21 juin 2012 relatifs aux impositions communales

En séance du 21 juin 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations ci-après :

JALHAY

Approuve les délibérations du 21 mai 2012, parvenues le 24 mai 2012, par lesquelles le Conseil communal de JALHAY établit pour l'exercice 2013 :

- le règlement taxe sur les logements inoccupés,
- le règlement taxe sur les secondes résidences,
- le règlement taxe sur le séjour,
- le règlement taxe sur l'entretien des égouts,
- le règlement taxe sur les pylônes de diffusion GSM,
- le règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs,
- le règlement taxe sur les panneaux publicitaires,
- le règlement taxe sur les inhumations,
- le règlement redevance sur les exhumations,
- le règlement redevance pour le traitement des dossiers relatifs à la délivrance de permis d'urbanisme, de lotir, de modification de permis de lotir, de certificat d'urbanisme, de permis d'environnement et permis de location,
- le règlement redevance pour l'intervention des services communaux en matière de propreté publique.
- le règlement redevance pour la recherche et la délivrance de renseignements à caractère urbanistique.

JUPRELLE

Approuve la délibération du 26 avril 2012, parvenue le 9 mai 2012 et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 25 juin 2012, par laquelle le Conseil communal de JUPRELLE établit, pour l'exercice 2012, un règlement taxe sur les mâts, pylônes et structures en site propre affectés à un système global de communication mobile ou à tout autre système d'émission et/ou de réception de signaux de communication à l'exception de l'article 5 qui N'EST PAS APPROUVE.

VERVIERS

Approuve la délibération du 21 mai 2012, parvenue le 4 juin 2012, par laquelle le Conseil communal de VERVIERS établit, pour l'exercice 2012, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs.

N° 154 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 28 juin 2012 relatifs aux impositions communales

En séance du 28 juin 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations ci-après

AWANS

Approuve les délibérations du 29 mai 2012, parvenues le 11 juin 2012 par lesquelles le Conseil communal d'AWANS établit, dès l'entrée en vigueur des présentes délibérations et pour une période indéterminée,

- le règlement redevance sur la pose de plaquettes commémoratives dans les cimetières,*
- le règlement redevance sur les exhumations,*
- le règlement redevance sur les concessions de sépulture ;*

Approuve la délibération du 29 mai 2012, parvenue le 11 juin 2012 par laquelle le Conseil communal d'AWANS établit, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et pour une période expirant le 31 décembre 2013 le règlement taxe sur les inhumations, dispersions et placements en columbarium ;

CHAUDFONTAINE

Approuve la délibération du 30 mai 2012, parvenue le 1^{er} juin 2012, par laquelle le Conseil communal de CHAUDFONTAINE établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2013, une taxe sur l'exploitation des services de taxis.

LIMBOURG

Approuve la délibération du 30 mai 2012, parvenue le 8 juin 2012, par laquelle le Conseil communal de LIMBOURG établit, pour l'exercice 2012, un règlement redevance instaurant un droit d'entrée pour les usagers de la plaine de jeux communale Odon Pierard.

N° 155 FISCALITE COMMUNALE

Arrêté du Collège provincial du 5 juillet 2012 relatif aux impositions communales

En séance du 5 juillet 2012, le Collège provincial a approuvé la délibération ci-après :

ANS

Approuve la délibération du 31 mai 2012, parvenue le 15 juin 2012, par laquelle le Conseil communal d'ANS établit, dès l'entrée en vigueur de la présente et pour une durée indéterminée, un règlement redevance pour l'installation de commerces ambulants sur le domaine public.

N° 156 FISCALITE COMMUNALE

Arrêté du Collège provincial du 12 juillet 2012 relatif aux finances communales

En séance du 12 juillet 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations ci-après :

PLOMBIERES

Approuve les délibérations du 7 juin 2012, parvenues le 25 juin 2012 par lesquelles le Conseil communal de PLOMBIERES établit pour l'exercice 2013 :

- *le règlement taxe sur la délivrance des permis de lotir et d'urbanisme*
- *le règlement taxe sur l'acquisition d'emprises travaux voirie*
- *le règlement taxe sur les moteurs*
- *le règlement taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés*
- *le règlement taxe sur les terrains de camping - caravaning*
- *le règlement taxe sur le dépôt de mitraille*
- *le règlement taxe sur les véhicules isolés abandonnés*
- *le règlement taxe sur les agences bancaires*
- *le règlement taxe sur les spectacles et divertissements*
- *le règlement taxe sur les terrains non bâtis situés dans le périmètre des permis de lotir ou des permis d'urbanisation non périmés*
- *le règlement taxe sur les piscines privées*
- *le règlement taxe sur les chevaux et poneys d'agrément*
- *le règlement taxe sur les terrains de golf*

N° 157 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 16 août 2012 relatifs aux finances communales.

En séance du 16 août 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

ANS(Régie)

Approuve le compte pour 2011 de la régie foncière, voté le 31 mai 2012, parvenu le 6 juin 2012.

CLAVIER

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 4 juin 2012, parvenus dans leur intégralité le 28 juin 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de +1.431.762,88 € au service ordinaire et de 0 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de +1.510.098,13 € au service ordinaire et de +924.552,42 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 19.055.543,90 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 0 € et un fonds de réserve extraordinaire de 439.097,08 €), par un boni d'exploitation de +325.895,40 € et par un boni de l'exercice de +679.107,48 €.

DISON

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 21 juin 2012, parvenus dans leur intégralité le 27 juin 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 5.147.408,01 € au service ordinaire et de 1.279.572,33 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 5.862.885,22 € au service ordinaire et de 11.530.584,17 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 89.670.605,57 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 148.071,43 € et un fonds de réserve extraordinaire de 1.016.031,00 €), par un mali d'exploitation de 306.958,12 € et par un mali de l'exercice de 384.001,96 €.

ENGIS

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 16 mai 2012, parvenus dans leur intégralité le 31 mai 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de -15.083,22€ au service ordinaire et de -705.583,72€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 70.018,58€ au service ordinaire et de 2.646.416,73€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 34.580.346,14€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 0,00€ et un fonds de réserve extraordinaire de 94.684,25€), par un boni d'exploitation de 23.476,11€ et par un boni de l'exercice de 159.126,33€.

GRACE-HOLLOGNE

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 13 juin 2012, parvenus dans leur intégralité le 3 juillet 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.986.985,07€ au service ordinaire et de 988.740,38€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 2.120.299,45€ au service ordinaire et de 4.291.316,45€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 73.018.688,31€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 694,10€ et un fonds de réserve extraordinaire

de 0,00€), par un boni d'exploitation de 1.522.339,26€ et par un boni de l'exercice de 1.513.044,86€.

LIMBOURG

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 30 mai 2012, parvenus dans leur intégralité le 13 juin 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 586.707,11 € au service ordinaire et de 242.316,62 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 614.687,27 € au service ordinaire et de 1.567.233,32 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 22.697.698,29 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 9.558,50 € et un fonds de réserve extraordinaire de 511.506,69 €), par un boni d'exploitation de 61.008,95 € et par un boni de l'exercice de 238.399,40 €.

SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats pour l'exercice 2011, votés le 31 mai 2012, parvenus dans leur intégralité le 5 juillet 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 682.117,40€ au service ordinaire et de -972.771,02€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 835.281,81€ au service ordinaire et de 898.717,20€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 19.570.058,70€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 0.00€ et un fonds de réserve extraordinaire de 0.00€), par un boni d'exploitation de 252.848,25€ et par un boni de l'exercice de 149.785,92€.

THIMISTER-CLERMONT

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 14 mai 2012, parvenus dans leur intégralité le 6 juin 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de +580.471,77 € au service ordinaire et de -2.906.619,49 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de +607.263,08 € au service ordinaire et de +530.579,38 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de +26.392.739,51 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 0 € et un fonds de réserve extraordinaire de 610.000 €), par un boni d'exploitation de +1.137.446,93 € et par un boni de l'exercice de +825.529,28 €.

FERRIERES

Approuve le budget pour 2012, voté le 26 avril 2012, parvenu le 11 juin 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 31.724,67 € et par un boni global de 765.848,15 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 584.148,21 €.

AMAY

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 26 juin 2012, parvenue le 29 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 86.071,64 € et par un boni global de 2.657.051,14 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 450.658,50 €.

BASSENGE

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 21 juin 2012, parvenue le 4 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 2.246,12 € et par un boni global de 1.032.810,32 €.

CLAVIER

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 4 juin 2012, parvenue le 26 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de +52.669,42 € et par un boni global de +1.013.403,79 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

DISON

Approuver, la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 21 juin 2012, parvenue le 29 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 76.359,02 € et par un boni global de 3.251.838,81 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 953.379,36 €.

FERRIERES

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 31 mai 2012, parvenue le 11 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 308.936,41 € et par un boni global de 525.187,07 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 434.148,21 €.

HAMOIR

Approuve la modification n° 3 du budget communal pour 2012, votée le 21 juin 2012, parvenue le 29 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 25.020,94 € et par un boni global de 199.227,54 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

HANNUT

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 21 juin 2012, parvenue le 27 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 1.285,16 € et par un boni global de 528.471,81 € et, au service extraordinaire par un boni de 77.569,08 €.

OLNE

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 3 juillet 2012, parvenue le 20 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 118.133,81 € et par un boni global de 230.887,89 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

OUPEYE

Approuve, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 21 juin 2012, parvenue le 2 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 530.314,60 € et par un boni global de 2.702.851,03 € et, au service extraordinaire, par un boni de 2.633.337,48€.

SERAING

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 18 juin 2012, parvenue le 25 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 16.273,52 € et par un boni global de 8.304.583,58 € et, au service extraordinaire, par un boni de 1.968.171,20 € ;

SOUMAGNE

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 29 mai 2012, parvenue le 19 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 151.358,93€ et par un boni global de 251.041,23€ et, au service extraordinaire, en équilibre.

TROIS-PONTS

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 28 juin 2012, parvenue le 3 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 79.077,32 € et par un boni global de 1.090.656,75 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 243.195,52 €.

TROOZ

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 14 mai 2012, parvenue le 4 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali à l'exercice propre de 100.631,66 € et par un boni global de 845,91 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

VERLAINE

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 11 juin 2012, parvenue le 19 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 13.421,33 € et à l'équilibre au global, au service extraordinaire, avec un boni global de 549.855,58 €.

N° 158 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 23 août 2012 relatifs aux finances communales.

En séance du 23 août 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

SOUMAGNE

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 29 mai 2012, parvenus dans leur intégralité le 14 juin 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.750.967,72€ au service ordinaire et de -3.152.735,43€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.836.538,31€ au service ordinaire et de -1.353.621,82€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 61.087.911,19€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 348.736,11€ et un fonds de réserve extraordinaire de 792.897,64€), par un boni d'exploitation de 1.702.971,34€ et par un boni de l'exercice de 2.667.103,82€.

ANS

Approuve la modification n° 3 du budget communal pour 2012, votée le 27 juin 2012, parvenue le 2 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 11.740,78 € et par un boni global de 3.284,04 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

BRAIVES

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 28 juin 2012, parvenue le 4 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 110.133,74 € et par un boni global de 79.479,24 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 120.045 €.

GRACE-HOLLOGNE

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 13 juin 2012, parvenue le 28 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 131.069,11€ et par un boni global de 1.341.879,68€ et, au service extraordinaire, par un boni global de 988.740,38€.

HERVE

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 25 juin 2012, parvenue le 9 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 879.913,63€ et par un boni global de 2.513.208,61€ et, au service extraordinaire par un boni global de 500.141,42€.

STAVELOT

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 26 juin 2012, parvenue le 29 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 223.294,75 € et par un boni global de 1.434.253,25 € et, au service extraordinaire, par un boni de 1.584.382,04 €.

WANZE

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 23 août 2012, parvenue le 10 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 50.837,46 € et par un boni global de 1.848.560,49 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 6.921,36 €.

N° 159 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 30 août 2012 relatifs aux finances communales.

En séance du 30 août 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

BRAIVES

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 28 juin 2012, parvenus dans leur intégralité le 17 juillet 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 501.761,02€ au service ordinaire et de 278.572,08€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 693.968,82 € au service ordinaire et de 1.461.692,77€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 32.412.283,61€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 702.966,84€ et un fonds de réserve extraordinaire de 100.950,66€), par un boni d'exploitation de 577.622,66€ et par un boni de l'exercice de 698.288,61€.

DALHEM

N'approuve pas le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 26 avril 2012, parvenus dans leur intégralité le 31 mai 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 389.797,77 € au service ordinaire et de 993.309,82 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 585.421,22 € au service ordinaire et de 3.328.052,32 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 28.916.254,33 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 299.419,95 € et un fonds de réserve extraordinaire de 288.090,31 €), par un boni d'exploitation de 1.049.370,43 € et par un boni de l'exercice de 1.203.510,24 €.

LIEGE (Régie)

Approuve le compte pour 2011 de la régie communale foncière de stationnement et de services, voté le 25 juin 2012, parvenu le 4 juillet 2012.

TROOZ

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 14 mai 2012, parvenus dans leur intégralité le 4 juin 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.091.376,92 € au service ordinaire et un résultat négatif de 177.312,53 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.420.237,71 € au service ordinaire et de 725.766,77 € au service extraordinaire; par un total de bilan de 19.664.466,29 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 24.913,30 € et un fonds de réserve extraordinaire de 0,00 €), par un boni d'exploitation de 63.588,28 € et par un boni de l'exercice de 65.220,29 €.

DALHEM

Approuve, telle que rectifiée, la modification n°1 du budget communal pour 2012, votée le 31 mai 2012, parvenue le 22 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 217.001,21€ et par un boni global de 49.564,54€ et, au service extraordinaire, en équilibre.

TINLOT

N'approuve pas la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 12 juin 2012, parvenue le 4 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 181.435,70 € et par un boni global de 488.736,75 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

N° 160 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 06 septembre 2012 relatifs aux finances communales.

En séance du 06 septembre 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

ANS

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats pour l'exercice 2011, votés le 31 mai 2012, parvenus dans leur intégralité le 6 juin 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de – 272.069,51 € au service ordinaire et de – 804.240,63 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de – 108.525,87 € au service ordinaire et de 10.849.776,61 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 128.041.359,69 € (comprenant un fonds de réserve extraordinaire de 550.159,83 €), par un mali d'exploitation de 73.483,69 € et par un mali de l'exercice de 1.523.069,05 €.

FLEMALLE

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 21 juin 2012, parvenue le 11 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 36.534,32 € et par un boni global de 10.330,69 € et, au service extraordinaire, par un boni de 187.916,60 €.

COMBLAIN-AU-PONT

Approuve la modification n° 3 du budget communal pour 2012, votée le 13 juillet 2012, parvenue le 18 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 7.962,72 € et par un boni global de 419.168,01 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

HERON

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 4 juillet 2012, parvenue le 31 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 60.882,83 € et par un boni global de 219.365,92 € et, au service extraordinaire, par un boni de 329.844,66 €.

PLOMBIERES

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 12 juillet 2012, parvenue le 17 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de -20.516,62 € et par un boni global de +24.924,86 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

TROOZ

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 25 juin 2012, parvenue le 6 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali à l'exercice propre de 127.050,55 € et par un boni global de 2.582,45 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

VILLERS-LE-BOUILLET

Approuve la modification n° 2 du service ordinaire du budget communal pour 2012, votée le 3 juillet 2012, parvenue le 12 juillet 2012, se clôturant, telle que rectifiée, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de -490.953,56 € et par un boni global de +953.991,50 € et la modification budgétaire n° 3 du service extraordinaire du budget communal pour 2012, votée le 2 août 2012, parvenue le 7 août 2012, se clôturant par un boni global de +1.365.000 €.

N° 161 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 13 septembre 2012 relatifs aux finances communales.

En séance du 13 septembre 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

HANNUT

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 21 juin 2012, parvenus dans leur intégralité le 11 juillet 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de + 388.996,62 € au service ordinaire et de +58.843,61€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de +561.658,64 € au service ordinaire et de + 3.446.444,47 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 83.501.417,48 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 15.766,03 € et un fonds de réserve extraordinaire de 419.378,82 €), par un boni d'exploitation de 1.793.964,44 € et par un boni de l'exercice de 1.760.895,82 €.

TROIS-PONTS

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 28 juin 2012, parvenus dans leur intégralité le 13/07/2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.309.198,16 € au service ordinaire et de 243.195,52 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.419.945,41 € au service ordinaire et de 714.758,05 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 36.506.636,61 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 30.128,68 € et un fonds de réserve extraordinaire de 409.702,60 €), par un boni d'exploitation de 614.151,56 € et par un boni de l'exercice de 571.360,40 €.

VILLERS-LE-BOUILLET

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 3 juillet 2012, parvenus dans leur intégralité le 12 juillet 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de +1.472.562,89 € au service ordinaire et de +640.525,32 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de +1.547.304,51 € au service ordinaire et de +5.931.348,26 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 29.674.630,75 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 2.478,94 € et un fonds de réserve extraordinaire de 168.828,97 €), par un boni d'exploitation de +362.029,94 € et par un boni de l'exercice de +367.659,24 €.

WANZE(Régie)

Approuve les comptes annuels de l'exercice 2011 de la Régie, votés le 2 juillet 2012, parvenus le 11 juillet 2012.

BURDINNE

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 3 juillet 2012, parvenue le 30 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 80.934,46 € et par un boni global de 589.590,19 € et, au service extraordinaire, par un boni de 129.746,07 €.

HUY

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 3 juillet 2012, parvenue le 17 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 16.794,49 € et par un boni global de 4.263.995,75 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 127.363,78 €.

VERLAINE

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 16 juillet 2012, parvenue le 19 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 1.723,48 € et par un boni global de 69.276,97 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 683 279,59.

VERVIERS

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 25 juin 2012, parvenue le 4 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 265.711,97 € et par un boni global de 547.662,92 € et, au service extraordinaire, par un boni propre de 10.705.390,12 € et par un boni global de 247.188,84 €.

WELKENRAEDT

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 20 juin 2012, parvenue le 19 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 2.626,90 € et par un boni global de 11.495,96 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

N° 162 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 20 septembre 2012 relatifs aux finances communales.

En séance du 20 septembre 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

ANS (Régie)

Approuve le compte pour 2011 de la régie communale ADL, voté le 27 juin 2012, parvenu le 26 juillet 2012.

HERON

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 26 juin 2012, parvenus dans leur intégralité le 31 juillet 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de +341.732,33 € au service ordinaire et de -123.537,39€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 411.547,25 € au service ordinaire et de + 226.137,26 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 19.974.400,27 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 1.983,15 € et un fonds de réserve extraordinaire de 23.576,99 €), par un boni d'exploitation de 236.857,11 € et par un boni de l'exercice de 293.930,73 €.

HERVE

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 25 juin 2012, parvenus dans leur intégralité le 9 juillet 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 3.831.814,17€ au service ordinaire et de -5.682.605,33€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 4.158.769,25€ au service ordinaire et de 2.366.583,89€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 102.835.319,07€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 619.687,54€ et un fonds de réserve extraordinaire de 27.649,96€), par un boni d'exploitation de 990.724,31€ et par un mali de l'exercice de 135.352,83€.

OLNE

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 3 juillet 2012, parvenus dans leur intégralité le 18/07/2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 883.639,08 € au service ordinaire et de -37.924,51€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 997.271,17€ au service ordinaire et de 1.039.108,91€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 13.540.412,60€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 40.000€ et un fonds de réserve extraordinaire de 179.394,81€), par un boni d'exploitation de 459.534,98€ et par un boni de l'exercice de 678.252,98€.

OUPEYE (Régie)

Approuve le compte pour 2011 de la régie communale ordinaire, voté le 21 juin 2012, parvenu le 2 août 2012.

SERAING (Régie)

Approuve le compte pour 2011 de la régie communale ordinaire – Régie foncière, voté le 18 juin 2012, parvenu le 10 juillet 2012.

WANZE

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 2 juillet 2012, parvenus dans leur intégralité le 10 juillet 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 2.980.477,78 € au service ordinaire et de -2.652.295,45 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 3.103.870,76 € au service ordinaire et de 6.565.816,31 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 83.756.355,55 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 24.913,30 € et un fonds de réserve extraordinaire de 609.292,62 €), par un boni d'exploitation de 1.989.246,47 € et par un boni de l'exercice de 2.025.646,36 €.

ANTHISNES

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 25 juin 2012, parvenue le 14 août 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 3.040,41 € et par un boni global de 853.991,87 € et, au service extraordinaire, par un boni de 101.033,98 €.

CHAUDFONTAINE

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 27 juin 2012, parvenue le 5 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 92 288,23 € et par un boni global de 1.177.051,51 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

DONCEEL

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 28 juin 2012, parvenue le 7 août 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 65.485,79 € et par un boni global de 1.013.365,83 € et, au service extraordinaire, par un boni de 72.658,49.

HERSTAL

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 5 juillet 2012, parvenue le 11 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 750,83 € et par un boni global de 12.126.034,17 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

LIERNEUX

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 11 juillet 2012, parvenue le 30 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 30.127,01 € et par un boni global de 733.807,09 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

MARCHIN

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 12 juillet 2012, parvenue le 24 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 89.971,15 € et par un boni global de 877.267,14 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 160.469,32 €.

PEPINSTER

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 12 juillet 2012, parvenue le 17 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 496.307,49 € et par un boni global de 2.389.826,78 € et, au service extraordinaire, par un boni de 373.631,39 €.

SPA

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 24 août 2012, parvenue le 30 août, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 726.587,57€ et par un boni global de 4.876.025,94€ et, au service extraordinaire, par un boni global de 2.368.278,00€.

THEUX

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 30 juillet 2012, parvenue le 8 août 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 810,37€ et par un boni global de 176.026,79€ et, au service extraordinaire, en équilibre.

WAIMES

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 26 juin 2012, parvenue le 26 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de -341.675,82 € et par un boni global de +3.144.242,41 € et, au service extraordinaire, en équilibre.